



# Rapport de l'Observatoire des Conseils de quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement

à M. le Maire du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris

**Années 2012 et 2013**

Le présent *Rapport*, qui couvre les années 2012<sup>1</sup> et 2013, se donne pour finalité, conformément aux termes de l'article 25 de la *Charte des Conseils de quartier du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris* votée le 9 mai 2011 par le Conseil d'Arrondissement, de « fai[re] part des principaux acquis et problèmes constatés et [de] propos[er] des suggestions d'amélioration ». Il s'est plus précisément attaché à identifier et décrire les modalités de fonctionnement et d'organisation favorisant la participation effective des habitants aux réunions des Conseils de quartier, ainsi que les facteurs qui peuvent tendre à y faire obstacle.

Le travail de réflexion et de synthèse de l'Observatoire s'est largement appuyé sur une campagne d'observations des réunions plénières organisées par les Conseils de quartier entre octobre 2012 et février 2013<sup>2</sup>. Ces observations ont été structurées par l'emploi d'une grille d'observation normalisée, que l'on trouvera en annexe I ; elles ont été conduites dans tous les cas par un ou deux membres de l'Observatoire, eux-mêmes non-membres du Conseil observé. L'Observatoire a également bénéficié de l'expérience, s'étendant parfois sur de nombreuses années, de plusieurs de ses membres, ainsi que de la connaissance du terrain, des pratiques et des attentes portée par ses membres toujours actifs au sein des Conseils de quartier. Enfin, les Présidents et Vice-présidents des Conseils ont été invités à participer aux séances de l'Observatoire, en novembre et décembre 2013, en particulier pour exprimer directement leurs suggestions et demandes de modifications de la Charte.

Les commissions internes aux différents Conseils n'ont pas fait l'objet d'observations ; leur activité a pu en revanche être, au moins en partie, saisie à travers les interventions de leurs membres ou animateurs, voire de la mention de leurs travaux en plénière.

---

<sup>1</sup> L'Observatoire a repris ses travaux le 12 décembre 2011, suite à la démission du Président précédent.

<sup>2</sup> Les données concernant le Conseil Didot-Porte-de-Vanves ont été recueillies lors d'un entretien en tête-à-tête avec la présidente et le vice-président, mené en janvier 2014.

## **1. LA « MISE EN SCÈNE » DE LA DÉMOCRATIE**

Une instance de démocratie locale telle qu'un Conseil de quartier se doit d'être accueillante, et de favoriser la participation et la prise de parole (et de responsabilités) de tous les habitants intéressés, y compris lorsque ceux-ci n'ont pas l'expérience de l'expression publique, ni de l'action associative, syndicale ou politique. Pour ce faire, la communication en amont, la disposition de la salle et la conduite des débats jouent un rôle important : la démocratie de proximité doit d'emblée se donner à voir.

### **1.1 La communication et l'annonce des réunions plénières<sup>3</sup>**

En sus des affiches, affichettes et flyers déposés dans des lieux stratégiques des quartiers, et ou/sur la voie publique et/ou lors des événements qu'ils organisent, les Conseils utilisent également les listes de diffusion par courriel (Pernety, Mouton-Duvernet ...), des pages Facebook (Pernety, Montparnasse-Raspail, Mouton-Duvernet...), des comptes Twitter (Pernety...), les blogs (Montparnasse-Raspail, Montsouris-Dareau– celui-ci accessible avec un mot de passe-, mais apparemment inactifs), des sites web (Pernety, Didot-Porte-de-Vanves, Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans, ces deux derniers apparemment inactifs depuis au moins quelques mois). Les trois Conseils disposant d'une page Facebook l'utilisent pour annoncer les plénières, mais ce moyen de communication ne peut toucher que public déjà inscrit sur ce réseau social et ayant demandé à être « ami » du Conseil propriétaire de la page.

Cette difficulté à maintenir les sites et blogs actifs qui affecte périodiquement les Conseils de quartier renvoie à la rareté des ressources humaines disponibles sur la durée, et compétentes non-seulement pour la maintenance proprement dite, mais pour l'actualisation de l'affichage (documents et informations) et le traitement des pannes. Cette difficulté récurrente est aussi à corrélérer avec la réalité générationnelle, compte tenu du nombre élevé de retraités actifs au sein des Conseils, peu familiers des technologies actuelles de l'information, même si ce fossé devrait tendre à se résorber « naturellement » au cours des prochaines années.

### **1.2 La disposition des lieux et l'accueil du public**

Lieu d'échange et de prise de parole, de diffusion de documents et d'information, une plénière ne peut être conçue comme un événement indifférent à la disposition des lieux. Plutôt qu'un strict face-à-face entre public et animateur(s) de la réunion (avec ou sans élus et intervenants extérieurs), les échanges et le sentiment d'appartenance à une même communauté – peut-être momentanée et partielle- d'intérêts gagnent à être organisés dans une configuration favorisant les identifications des interlocuteurs et le regard mutuel, en « U » (Montsouris-Dareau) ou en amphithéâtre (Mouton-Duvernet). Toutefois, la disposition « en autobus », avec ou sans allée centrale et rangées de sièges plus ou moins larges, reste la plus pratiquée, très souvent contrainte par la forme des préaux ou des salles mises à disposition. Une observation (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans) signale

---

<sup>3</sup> On n'aborde ici que la communication directement mise en œuvre par les Conseils, et non la diffusion des informations par les moyens propres de la Mairie d'arrondissement (rubrique Démocratie locale du site web de la Mairie et listes de diffusion)

toutefois que la disposition « dans le sens de la longueur du préau crée une grande proximité entre la salle et les animateurs / intervenants ».

La présence d'une table d'accueil chargée de littérature d'information sur les Conseils de quartier et l'activité locale a été à chaque fois observée, le plus souvent avec des listes d'inscription sur une liste de diffusion ou à des commissions (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans, Pernety, Mouton-Duvernet). Plus rare, la mise à disposition des comptes rendus de la plénière précédente (Mouton-Duvernet), ce point ayant fait l'objet d'une critique, lors d'une séance observée (Montparnasse-Raspail) d'un habitant, ainsi que, rare également, la présence d'un conseiller ou du Président à l'entrée de la salle pour accueillir le public (Mouton-Duvernet)<sup>4</sup>.

### 1.3 Animation des plénières et conduite des débats

C'est le Président qui anime les séances et distribue la parole dans tous les cas observés.

L'ordre du jour est annoncé en début de plénière par le président et respecté presque aussi souvent. Au-delà d'une courtoisie élémentaire envers le public et d'une marque de « professionnalisme » susceptible de soutenir la crédibilité de la démocratie locale, l'annonce de l'ordre du jour met le public en situation plus active, en le mettant à même d'en contrôler et réclamer le respect.

Le président-animateur fait évidemment face au public, le plus souvent avec un micro, et dispose aussi d'un système de projection audio-visuelle (fourni par la Mairie, au moins en ce qui concerne l'écran, la sonorisation et le rétro-projecteur) permettant de monter des documents (sites, plans...), comme à Mouton-Duvernet, Pernety et Montparnasse-Raspail, et/ou de scander la réunion par des « cartons » indiquant le thème présentement abordé, d'annoncer les événements et rendez-vous à venir, ainsi que les coordonnées internet des différentes commissions ou pages spécialisées du site web (Pernety).<sup>5</sup>

Le président anime le plus souvent debout, tandis qu'une table est parfois disposée, dans certains cas pour y placer un ordinateur et la personne chargée de projeter les documents successifs (Pernety, Mouton-Duvernet), et dans d'autres cas pour accueillir un ou plusieurs experts (Montparnasse-Raspail), voire le bureau, ainsi qu'un élu (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans); invité à raison d'un thème prévu à l'ordre du jour.<sup>6</sup> Enfin, même s'il s'agit d'une vérité d'évidence, l'expérience et le savoir-faire du président jouent un rôle considérable dans la qualité de l'animation, tant pour concilier le libre accès de chacun à la parole que le respect de l'ordre du jour (thèmes et rythmes). Il est difficile de faire la part, et de cette maîtrise technique, et de la légitimité construite sur la durée, dans ce qui constitue l'« autorité » (au sens purement fonctionnel) du président-animateur.

Les conseillers et membres du bureau peuvent pour certains d'entre eux s'installer au(x) premier(s) rang(s) des sièges destinés au public, et donc sans lui faire face (Montparnasse-Raspail, Pernety);

---

<sup>4</sup> Bien sûr, et comme pour les configurations des salles, les pratiques peuvent être différentes d'une plénière à l'autre pour un même Conseil de quartier, en raison des circonstances et des impondérables logistiques.

<sup>5</sup> Si les documents projetés (rendus encore plus parlants par l'emploi d'un pointeur laser) constituent un support indispensable aux débats d'aménagement et de voirie, les autres diapositives (calendriers, adresses) n'ont d'intérêt que si le public a le réflexe d'en noter immédiatement le contenu. Certains de ces contenus sont par ailleurs disponibles sur les sites web, courriels et flyers.

<sup>6</sup> Il s'agissait en l'occurrence d'une plénière tout à fait atypique, consacrée à l'élection, en présence du maire-adjoint à la Démocratie locale, des nouveaux président et vice-président, ainsi que d'un membre du bureau, suite à 3 démissions. Le président démissionnaire siégeait également à la tribune.

dans les autres cas, aucun emplacement préférentiel n'a été décelé, qu'il s'agisse d'une dispersion aléatoire parmi le public ou sur les bancs répartis contre les murs de la salle.

Les élus présents peuvent siéger parmi le public (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans), ou se placer en position semi-latérale, partiellement face au public (Montparnasse-Raspail, Mouton-Duvernet). Il y a là un choix difficile entre la visibilité des élus, qui facilite l'identification et le dialogue, et le risque de face à face symbolique entre « notables » et habitants.

Particulièrement intéressante est la question de la répartition des temps de parole entre le public et les intervenants « officiels » (président et vice-président, élus, animateurs de commissions, experts invités). Certains Conseils ont adopté le principe (ou la pratique) d'un temps en début de plénière, dédié spécifiquement aux (questions des) habitants : Mouton-Duvernet (20 mn), Pernety (25 mn). En revanche, les autres plénières observées sont davantage, ou essentiellement, structurées par la succession des différents dossiers abordés, la répartition de la parole fonctionnant alors plutôt sur le mode de l'alternance entre questions (des habitants) et réponses (des élus et / ou experts). Les phases décrites comme « débats » mêlent questions, interventions et réponses des habitants, des élus, du président, voire des animateurs des commissions. Le comptage des questions posées par les habitants fournit des chiffres s'étendant de 27 à 51, le chiffre moyen étant de 35 environ. Une observation (Montsouris-Dareau) signale « peu de questions ». Les questions peuvent être posées par des habitants « simples particuliers », ou bien par des associations *ad hoc* intéressées au débat (square Gaston-Baty, Montparnasse-Raspail) ; de même, un comptage plus précis effectué lors d'une autre plénière à Montparnasse-Raspail donne 27 questions posées par une quinzaine de personnes différentes : le nombre brut de questions posées ne peut donc indiquer à lui seul le nombre réel d'habitants prenant part au débat.

Il est difficile d'accorder une préférence de principe à l'un des deux systèmes : la première entraîne le plus souvent une réponse différée aux questions, la seconde tend à restreindre les questions aux thèmes abordés... Peut-être peut-on avancer l'idée que le temps de séance dédié aux questions des habitants garantit symboliquement et matériellement l'accès de ces derniers à la parole.

## 2. LA STRUCTURATION INTERNE DES CONSEILS DE QUARTIER<sup>7</sup>

Tous les Conseils du 14<sup>e</sup> comprennent des sous-structures spécialisées, qu'il s'agisse de « commissions » permanentes (Pernety, Mouton-Duvernet, Montsouris-Dareau, Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans), ou de « groupes de projets » (Montparnasse-Raspail, Didot-Porte-de-Vanves) dont la durée de vie est celle du projet ou de l'opération qu'ils accompagnent. Les deux types de structures peuvent co-exister au sein d'un même Conseil (Pernety, Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans, Mouton-Duvernet...). Leur nombre varie de 1 (Montsouris-Dareau, avec 1 sous-commission ou groupe spécialisé) à 7 (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans). Elles peuvent être animées par des Conseillers, titulaires ou non, membres du Bureau ou non, ou par des personnes non tirées au sort mais membres du Bureau élargi, à raison de leurs compétences ou domaines d'investissement particuliers. Sur les mérites respectifs des deux formules, les avis recueillis sont partagés : les commissions permanentes ont l'avantage du suivi des projets et à long terme et de la volonté de traiter systématiquement tel ou tel aspect de la vie du quartier, tandis que les groupes *ad hoc* présentent celui de pouvoir faire participer à l'élaboration et à la conduite d'un projet un plus grand

---

<sup>7</sup> On trouvera en annexe II un tableau des commissions ou groupes de projet ou de travail par Conseil de quartier

nombre d'habitants, en particulier ceux dont la motivation est due au contenu spécifique d'un dossier, et non à un désir d'engagement citoyen de portée plus générale.

### 3. LES THÉMATIQUES ABORDÉES<sup>8</sup>

Certains Conseils de quartier (Pernety, Didot-Porte-de-Vanves...) ont adopté une politique délibérée de structuration des plénières autour de thématiques générales « hors-dossiers courants », plus ou moins déclinées localement en fonction de l'actualité, comme la santé, la culture, l'éducation, la petite enfance, le handicap, les solidarités, les espaces verts, les transports... Ces thèmes peuvent s'épuiser au bout d'un certain temps, aux dires des habitants et/ou membres des Bureaux les plus assidus ; leur reprise périodique (à au moins une année de distance) peut néanmoins se justifier en termes de suivi, de même que pour informer / intégrer les nouveaux habitants ou nouveaux participants aux plénières.

Dans les Conseils où les plénières sont davantage organisées autour des questions et de la gestion des dossiers et projets suivis, et peu surprenante, ce sont les questions d'espace public au sens large qui occupent la majeure partie des débats, que l'on intègre à cette catégorie les questions de voirie *stricto sensu* (tracés, chaussée, trottoirs, cheminements piétonniers, stationnement, emplacements Vélib' et Autolib'...), de propreté ou de nuisances, ainsi que l'état d'avancement de divers projets et aménagements, menés en concertation plus ou moins poussée avec les services de la Ville.

Les questions de voirie sont abordées dans les 6 Conseils du 14<sup>ème</sup> sans exception ; sans prétendre dresser ici un inventaire exhaustif, elles peuvent porter, à titre indicatif, sur un carrefour à sécuriser, sur la logique générale du système Autolib' (Montparnasse-Raspail), sur la circulation, les deux-roues (Mouton-Duvernet), sur l'élargissement des trottoirs d'une rue, ou le sens de circulation d'une autre (Pernety)... Il s'agit d'un sujet toujours sensible, et le mécontentement des habitants peut s'avérer considérable quand ils sont l'impression d'être mis devant le fait accompli, sans recours possible<sup>9</sup>.

Les « nuisances » sont typiquement abordées par les habitants de manière spontanée ; il peut s'agir de la propreté (déjections canines, poubelles débordantes, dépôts sauvages d'encombrants...), du stationnement des 2-roues de la circulation (9 questions relevées à Mouton-Duvernet en une plénière), d'un problème d'effluents (Pernety), au bruit généré par les activités musicales et/ou les clients ou les usagers d'un débit de boissons (Mouton-Duvernet) ou d'un lieu de répétitions (Montsouris-Dareau, Pernety). Mentionnons également la présence des SDF sur les bancs ou sièges publics, vécue comme certains habitants comme une « nuisance » et par d'autres comme légitime, voire comme une occasion de rencontres humainement enrichissantes et sources de solidarités ; l'opposition, par exemple, entre habitants et acteurs d'associations d'insertion peut de faire sentir de manière très nette, comme à Mouton-Duvernet, plus particulièrement sur la question de la suppression, de la modification ou de l'implantation d'éléments de mobilier urbain susceptibles de servir de lieu de repos ou de couchage (murets, sièges individuels, bancs segmentés ou non...). Les élus en charge des délégations correspondantes (Voirie, Espaces verts...) ont l'occasion de

---

<sup>8</sup> On trouvera en annexe IV un récapitulatif des thématiques les plus fréquentes, et les plus représentatives des débats au sein des différents Conseils de quartier.

<sup>9</sup> La concertation mise en œuvre à propos du sens de circulation de la rue Maurice-Ripoche (aménagement du carrefour rue du Château-rue Didot) est un bon exemple.

prendre la parole (Mouton-Duvernet, Montparnasse-Raspail...) quand ces questions sont posées par les habitants, pour mentionner l'activité des services et agents de la Ville, ainsi que les obstacles qui s'opposent le cas échéant à la résolution immédiate ou définitive des problèmes, qu'ils soient de nature juridique (liberté d'aller et venir, absence de plainte) ou technique (inexistence ou imprécision des signalements).

Au-delà des questions de voirie proprement dites citées plus haut, les aménagements et projets impactant l'espace public peuvent porter sur la création et l'équipement d'espaces verts et assimilés : square Gaston-Baty (Montparnasse-Raspail), espace à végétaliser rue Bezout (Mouton-Duvernet), « coulée verte » (Pernety et Didot-Porte-de-Vanves), sur des projets à long terme : gare de Montrouge , (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans), salle du 105 rue Raymond-Losserand (Pernety) , gare Ouest-Ceinture (Didot-Porte-de-Vanves)...

Ces projets d'aménagement et d'équipement, qui se situent au point d'articulation des attentes des habitants, des priorités déterminées par les élus, et de l'action des services de la Ville. Ils correspondent souvent à des engagements financiers importants et à des délais d'aboutissement se comptant en années, s'étendant parfois sur plusieurs mandatures. Ils occupent une large part des débats et des préoccupations des membres actifs des Conseils de quartier, et, le cas échéant, d'une partie significative de la population locale, et peuvent drainer un public considérable ; ainsi 90 personnes à Montparnasse-Raspail, lors de la présentation finale par le Maire du projet d'aménagement du square Gaston-Baty, dont un nombre significatif (30) a quitté la salle dès le départ du maire et l'épuisement de cet item dans l'ordre du jour.

Outre l'intérêt évident des riverains, la présence du maire de l'Arrondissement, annoncée *via* une diffusion spécifique de *flyers* organisée par la Mairie, explique largement le succès d'audience de [cette partie de] la plénière ; elle interroge aussi le rôle propre du Conseil de quartier, qui, quel que soit son rôle propre dans l'élaboration du projet en amont, a joué en cette occasion particulière la fonction de support d'une occasion de compte rendu direct du politique à la population.

## 4. LES ACTEURS

### 4.1 LES HABITANTS

Une première modalité de participation des habitants à la démocratie locale dans le cadre des CQ est évidemment constituée par l'acte individuel de candidature au tirage au sort. Relativement sélective, en ce qu'elle suppose une motivation généraliste « en amont », mais nullement obligatoire, cette démarche formelle ne saurait conditionner la participation et la présence aux plénières<sup>10</sup> –ne serait-ce que de manière ponctuelle et épisodique -, plénières où le rôle fondamental dévolu aux habitants en général est celui du questionnement à l'adresse du Bureau et/ou de la municipalité. On a vu plus haut un aperçu représentatif de la teneur des questions posées, qui portent le plus souvent sur des points de tranquillité, puis sur l'état d'avancement des opérations et travaux d'équipement local.

Au-delà de la modalité basique du questionnement, les habitants participent de bien des manières aux activités des 6 Conseils de quartier, qu'ils soient ou non « conseillers » tirés au sort :

- participation aux réunions du bureau élargi, proposition de thèmes et d'initiatives

---

<sup>10</sup> On lira en Annexe V un aperçu de la participation relevé lors de quelques plénières.

- animation de Commissions ou groupes de travail, animation d'activités (ciné-club, Circu'livres...)
- prise en charge de tâches logistiques : tours de permanence et présence sur les événements locaux (stand dédié du/des CQ), distributions de flyers et pose/dépôt d'affiches, maintenance de blogs et sites web, permanences décentralisées (Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans), études, enquêtes de terrain, rédaction et constitutions de dossiers documentaires ou d'appui à une initiative, auprès de la mairie ou d'administrations publiques.

Toutefois, ces tâches sont peu ou prou celles qui pourraient être dévolues *a priori* aux seuls membres du Bureau, et qui sont de fait exercées par ceux des habitants qui souhaitent s'investir et favoriser par leur contribution le fonctionnement global du Conseil, et quelque part, l'intérêt général.

D'autres formes de participation, que l'on pourrait classer comme intermédiaires au vu des deux catégories précédentes, sont encore constatées chez les personnes davantage motivées par des enjeux précis, proches de leurs préoccupations quotidiennes ou de leur lieu de résidence : participation aux commissions thématiques ou de consultation / concertation, aux marches exploratoires (propreté, voirie, patrimoine, handicap ...), présence aux commissions publiques et au Conseil d'Arrondissement en fonction des dossiers, apports d'expertise particulière, de type professionnel, ou historique (ancienneté de résidence dans le quartier)...

Les habitants présents lors d'une plénière peuvent être invités à s'exprimer par un vote consultatif, à l'invitation du président, indépendamment d'un vote du Bureau ou des conseillers en titre sur le même sujet (non nécessairement organisé au cours de la même séance), ou sans que les votes des habitants non tirés au sort soient distingués de ceux des conseillers [détenteurs du vote délibératif].

D'après les observations menées et les commentaires recueillis, ces votes consultatifs sont rares (3 en une séance à Mouton-Duvernet, un autre évoqué pour Didot-Porte-de-Vanves...). Comme pour les votes formels des seuls Conseillers, il semble que les décisions (soutien à telle ou telle initiative externe ou propre au Conseil, demandes d'engagements budgétaires) soient prises le plus souvent de manière consensuelle et implicite, un vote formel n'intervenant que quand des clivages importants apparaissent lors des débats, ou, plus systématiquement, pour la gestion des budgets, sans que ceux-ci soient par ailleurs contestés.

Inversement, un cas observé de divergence sur des conceptions divergentes du « voisinage » et d'occupation des espaces publics (Mouton-Duvernet), n'a pas fait l'objet de vote, du moins lors de la séance observée.

Cet arrière-plan consensuel, entre habitants familiers des mêmes dossiers et partageant peu ou prou la même conception de la démocratie de proximité, permet aux deux modalités de vote de cohabiter sans heurts. Il en irait différemment si les votes consultatifs et délibératifs divergeaient, aboutissant à un risque de conflit de légitimité entre salle « présente », et conseillers tirés au sort bien auparavant ; pour éviter ce genre de situation, beaucoup repose sur le doigté et le sens de l'opportunité déployés par le président (de séance).



## 4.2 LES ASSOCIATIONS

Disposant d'une représentation spécifique par le biais d'un quota de Conseillers tiré au sort au titre de leur collège spécifique, les associations sont généralement perçues de manière positive au sein des CQ. Qu'elles soient tournées vers l'action sociale ou culturelle au sens large, ou qu'elles poursuivent des finalités plus délimitées (défense / promotion des habitants / usagers / commerçants d'un secteur géographique précis ou d'un service public), les associations présentent l'avantage d'une certaine représentativité, d'une bonne maîtrise technique de leurs dossiers, et d'une habitude de l'action publique. Le fait que des habitants participant aux Bureaux élargis et / ou tirés au sort soient aussi adhérents ou administrateurs d'associations génère des échanges d'informations, parfois l'émergence de projets communs, et rend possibles les mutualisations de ressources (prêt gratuit de tables et barnums, ouverture d'antennes temporaires de Circul'livres, avec présence de volontaires, lors de manifestations associatives...).<sup>11</sup> Cette mutualisation peut également porter sur l'information, par la présence de liens internet réciproques entre les sites web de certaines associations et de certains Conseils. Les associations sont le cas échéant invitées par les Conseils, à raison des thèmes abordés en plénière et à titre d'experts, ou encore, pour celles qui sont actives localement, elles sont invitées à présenter leurs activités et leur offre globale au niveau de l'Arrondissement, en particulier quand leur objet social peut être classé comme « citoyen » ou d'intérêt général, et rejoint ainsi les préoccupations des Conseils. Certaines associations se présentent systématiquement dans les 6 Conseils du 14ème. Dans la plupart des cas, leur intervention constitue un point explicite de l'ordre du jour.

## 4.3 LES ÉLUS

La présence des élus est particulièrement appréciée des habitants lorsque leur présence est liée aux thèmes annoncés et abordés en plénière, qu'il s'agisse de réponses à fournir à l'assemblée, ou de l'informer sur des opérations d'équipement ou d'aménagement, programmées ou en cours. Cette modalité d'intervention est d'autant plus appréciée qu'elle se fait dans le cadre de la délégation ou des dossiers propres aux élus concernés. *A contrario*, la présence des élus indifféremment dits « de quartier », au titre du collège des élus ou au titre de la couverture territoriale, est nettement plus épisodique, et laisse plutôt indifférent. Si leur présence n'est pas contestée sur le fond, et leur légitimité démocratique reconnue, les élus sont rarement en capacité de répondre aux questions d'une manière satisfaisante, du moins en dehors du périmètre de leurs compétences thématiques.

Les élus, dans leur cadre de leurs délégations ou dossiers, sont aussi les interlocuteurs des bureaux et présidents pour toutes les demandes ponctuelles ou sur le long terme concernant les thèmes mentionnés plus haut, en particulier pour la propreté, la voirie, l'urbanisme, la culture (par exemple, soutien à une demande de classement patrimonial adressé à la Ville ou aux services de l'État)...

---

<sup>11</sup> Certaines associations, disposant de locaux, suppléent également à la rareté des locaux de réunion dans l'arrondissement, en les mettant à disposition des CQ. Dans le souci d'une transparence optimale, un bilan des prestations, de ce type ou non, commandées à titre onéreux aux associations par les Conseils de quartier serait utile.

#### 4.4 L'ADMINISTRATION

Le rôle du bureau de la Démocratie locale, du moins le plus visible du point de vue des acteurs des Conseils de quartier, et celui est d'une structure de facilitation et d'appui : gestion des deux lignes de crédit, mise à disposition et transport de matériel audio-visuel et de sièges pour les plénières, réservation de préaux d'écoles, impression de flyers et affiches<sup>12</sup>, diffusion d'informations (dates des plénières et de certaines commissions) via une liste d'adresses électroniques (certains Conseils utilisent leur propre liste de diffusion), et sur les pages « Conseils de quartier » du site de la Mairie.

Les doléances que cette rubrique appelle sont classiques : souhait d'une plus grande amplitude horaire dans les écoles (même si chacun est prêt à comprendre les droits des personnels de la Ville chargés du gardiennage, et en dépit d'une clôture formelle de la séance à 9h30, les conversations « citoyennes » et prises de rendez-vous divers tendent à s'éterniser bien au-delà), état du matériel A/V (piles du micro-baladeur, configuration et connectique de l'ordinateur...), état mécanique de l'écran de projection... L'impact sur le déroulement des plénières est bien sûr variable selon les compétences et les ressources personnelles présentes ou non sur place à un moment donné, mais plusieurs compte rendus d'observations mentionnent ce point.

En ce qui concerne le budget<sup>13</sup>, un certain nombre de difficultés sont apparues, concernant typiquement les montants demeurant disponibles au titre d'un exercice annuel, les divergences d'appréciation sur l'imputation budgétaire à utiliser (fonctionnement / investissement), sur la légitimité de l'imputation (frais de logistique –photocopies, salles- imputés sur le budget fonctionnement ou pris en charge directement par la mairie), et sur l'année d'exercice. Certaines situations ont pu demander un certain temps avant de trouver leur point de résolution, dans la mesure où le circuit décisionnel ou de production de l'information et des documents mettaient en jeu non seulement le bureau de la Démocratie locale, mais les services économiques et financiers de la mairie.

Une clarification, en amont et à froid, sur les « règles du jeu » serait la bienvenue, établie à partir d'une typologie des difficultés les plus fréquentes.

Signalons enfin que, durant la période étudiée, la réactivité du bureau de la Démocratie locale a été affectée par la succession des différents chargés de mission et des intérimés assurés par le cabinet du Maire, chaque acteur, quelles que soient sa bonne volonté et ses compétences générales devant s'approprier les spécificités des dossiers et des fonctionnements.

L'administration (les services) est également est également pourvoyeuse d'information, par le biais des agents de la Ville affectés dans les divers services les plus fréquemment concernés (Voirie, Parcs et jardins, Urbanisme, plus rarement DASCO et CASPE). Ils fournissent aux Bureaux, et le cas échéant devant les plénières, études d'impact, plans et vues d'architectes, documentation et explications techniques et juridiques, estimations budgétaires... Ces interventions et productions sont appréciées des habitants ; les débats et polémiques éventuels renvoyant le plus souvent, non au contenu des présentations, mais aux

---

<sup>12</sup> Il existe une maquette modèle pour l'ensemble de l'Arrondissement, mais tous les Conseils ne l'utilisent pas ; en général, chaque Conseil tient à garder une continuité dans sa communication visuelle, qu'il conçoit comme un gage de fidélisation des habitants. Le bureau de la Démocratie locale veille à la présence du logo de la mairie sur les maquettes envoyées à l'impression.

<sup>13</sup> Voir en annexe VI la situation comptable des 6 Conseils. Source : bureau de la Démocratie locale.

décisions d'opportunité ou aux grands traits des projets et réalisations, prises ou validés par les élus de l'Arrondissement ou du Conseil de Paris.

#### 4.5 L'INTERACTION CONSEILS DE QUARTIER / MUNICIPALITÉ

Plus que les spécificités techniques des divers projets et opérations réalisées, ce sont les modalités de la participation de la population qui interpellent, *mettent à l'épreuve*, le fonctionnement et la réalité de la démocratie locale et/ou participative. Classiquement, la participation (des habitants) se réalise sous les trois espèces de l'information, de la consultation, et de la concertation<sup>14</sup>.

Dans l'Arrondissement et sur la période observée, il semble que la pratique dominante soit celle de la consultation, plus rarement de la concertation (aménagement de la place Flora-Tristan et du tronçon rue de l'Eure-rue du Château de la rue Didot-Porte-de-Vanves, exemple non-exhaustif). Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre modalité, et qu'elle soit suffisante ou non, la participation en question gagne dans tous les cas à être soutenue par des réunions d'information (de la part des membres du bureau et des animateurs des commissions concernées) en direction des habitants (riverains) dans le cadre de réunions *ad hoc* ou des plénières « régulières », par des marches exploratoires, par des enquêtes et consultations ponctuelles de commerçants, responsables d'associations et de services publics (écoles...).

En divergence avec la définition canonique citée en note, annonce (de cadrage) par le politique et recueil des vœux et avis des habitants peuvent se combiner en certaines occasions au cours de la même séance, et donner lieu à des répliques de loin en loin ; le jeu est alors complexe, en ce qu'il mêle et fait dialoguer de manière asymétrique deux types de légitimité, celle de l' élu de la démocratie représentative, détenteur de la décision et du financement, et celle de l'instance de démocratie locale, représentative de manière subsidiaire.

Cette dyssymétrie dans la représentativité, parfois présentée et/ou vécue comme une inégalité dans l'ordre de la légitimité démocratique, a pu mener à des incompréhensions, par exemple à propos de certains équipement de voirie (coussins « berlinois » et autres ralentisseurs). Même si ces dispositifs de sécurisation des piétons (en particulier aux abords des écoles) correspondent à une vraie demande des habitants, le plus souvent traitée ou retransmise par le Conseil de quartier, le fait de vouloir imputer directement la dépense sur le budget d'investissement du Conseil, au motif que trop de crédits demeurent inutilisés, donne aux acteurs citoyens (Conseillers et habitants investis dans les commissions) la désagréable impression que la ligne budgétaire ouverte n'est qu'une fiction révocable à tout moment pour des raisons d'opportunité financière, sur le mode de la confiscation, le tout dans un mélange des genres entre responsabilités

---

<sup>14</sup> **L'information**

Le flux d'information est unidirectionnel ; les autorités publiques fournissent des informations aux citoyens, spontanément ou suite à des demandes.

**La consultation**

Le flux est bidirectionnel ; les autorités publiques définissent les thèmes et les modalités du processus et en informent les citoyens, puis ceux-ci transmettent leur avis et opinion en retour aux autorités publiques. La consultation se déroule généralement sous la forme d'une enquête publique.

**La concertation**

Il existe plusieurs allers-retours d'informations entre les citoyens et les décideurs, avec des évolutions et des adaptations progressives de chaque côté, même si la responsabilité de la décision finale reste du ressort des autorités publiques.

D'après (*inter alia*) une analyse des flux d'information générés par un processus participatif, tout particulièrement dans les domaines de l'aménagement du cadre de vie, de l'environnement et du patrimoine, par Catherine Blin, de l'Université Libre de Bruxelles.

municipales (aménagements programmés, particulièrement par tout ce qui touche à la sécurité des habitants) et initiatives locales, qui portent par nature sur d'autres objets.

Le mode informatif est plus clair ; il concerne de manière évidente les agents et experts de la Ville appelés par un élu ou par le Conseil de quartier en appui à la présentation d'un projet, ou de ses stades successifs d'élaboration et de développement ; pratiqué par tous les Conseils, et apprécié pour la pertinence et la précision de l'information fournie, il se prête moins aux échanges concertatifs, qui restent l'apanage des élus et du Bureau. Mentionnons également l'information délivrée par les délégués des entreprises de services d'intérêt public, comme la RATP, ERDF, la CPCU, et fort appréciée par les habitants, sensibles à ce contact direct.

Sans doute de manière plus anecdotique, il peut arriver qu'un processus de concertation entamé de bonne foi et avec toutes les chances de succès soit percuté par une réalisation anticipée du projet, suite à une contrainte ou à une opportunité budgétaire, et en liaison éventuelle avec les échéances de la validation des délibérations du Conseil d'Arrondissement par le Conseil de Paris.<sup>15</sup>

Il est à noter que bien des frustrations et des incompréhensions auraient pu être évitées si les « règles du jeu » de l'interaction entre la municipalité et les Conseils de quartier avaient été annoncées en amont, pour chaque dossier.

#### 4.6 LES AUTRES CONSEILS DE QUARTIER

Les différents Conseils du 14<sup>e</sup> sont amenés à collaborer en de nombreuses occasions ; qu'il s'agisse du Réveillon solidaire organisé à frais communs chaque 31 décembre place Jacques-Demy, ou d'initiatives plus spécifiques, comme Circu'Livres (prêt en urgence de tables d'exposition suite à un vol, fonds de livres pour l'amorçage...) ou de la Nuit Blanche, qui a réuni Didot-Porte-de-Vanves et Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans. Le travail commun s'impose aussi pour les dossiers marqués par la continuité ou la contiguïté territoriales, comme la Coulée verte (Pernety et Didot-Porte-de-Vanves), Ciné-Plein air (Didot-Porte-de-Vanves et Pernety), l'aménagement de la petite Ceinture (Didot-Porte-de-Vanves et Jean-Moulin-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans-Porte d'Orléans). Cette collaboration peut également concerner d'autres villes, comme pour la fête des 3-Communes (Didot-Porte-de-Vanves, Montrouge et Malakoff) ou encore, le projet de « traversée douce » de la Porte d'Orléans (Jean-Moulin-Porte d'Orléans et Montrouge). En revanche les projets d'investissements communs aux 6 Conseils (comme l'achat de barnums siglés « Conseils de quartier du 14<sup>e</sup> »...) n'ont pas abouti, les différents Bureaux peinant à faire coïncider leurs priorités budgétaires, leur perspectives d'utilisation, les responsabilités civile et en matière de maintenance, le(s) lieu(x) stockage, le transport, et le planning de disponibilité des matériels en question. Le sort du seul matériel acheté en commun il y a plusieurs années (caméra vidéo de type semi-professionnel et banc de montage) est affecté par ces mêmes difficultés.

---

<sup>15</sup> Par exemple, l'élargissement des trottoirs, rue Pernety.

## 5. AUTRES PARAMÈTRES DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

### 5.1 LE BUDGET

Le déséquilibre entre les sommes disponibles aux titres respectifs des budgets fonctionnement et investissement est considérable ; alors que les Conseils dépensent en règle générale l'intégralité de leur ligne de crédit « fonctionnement » pendant l'année (à l'exception de Montparnasse-Raspail, qui dispose de l'équivalent de quatre années de son budget de fonctionnement), les montants restant disponibles pour l'investissement vont de 15 500 à 45 000 € !<sup>16</sup> La difficulté à utiliser ce budget vient, d'après les avis recueillis, essentiellement d' « un manque d'idées », sur des projets qui doivent de surcroît être à la fois consensuels, réalisables, et situés clairement hors du champ des responsabilités d'équipement usuelles de la Mairie d'arrondissement. Il est de fait que la conduite d'un projet mobilisant des sommes de cet ordre s'étale sur plusieurs années, le plus souvent sur plusieurs renouvellements des Conseils de quartier, voire sur plusieurs mandatures, cette dimension temporelle « longue » ne facilitant pas la continuité ni le suivi ; il en résulte que certains acteurs sont hésitants, voire réticents, à s'engager dans un projet dont l'issue offre une visibilité incertaine. Par ailleurs, les projets de quelque ampleur nécessitent souvent études d'impact, recours à des experts extérieurs, connaissances techniques, élaboration de dossiers à destination des élus, et échanges fréquents et nourris avec les services de la Ville et des interlocuteurs privés, alourdissant ainsi quantitativement et quantitativement la tâche des acteurs des Conseils en charge de ces dossiers. Évoquée par certains Conseils, l'inversion des budgets<sup>17</sup> (à proportions constantes) entre les parties fonctionnement et investissement n'a pas recueilli l'assentiment général. Il y a en revanche consensus pour réclamer une augmentation du budget de fonctionnement, au motif qu'il a été établi à l'époque du démarrage des Conseils de quartier en 2002, et que depuis lors, les Conseils ont gagné en expertise, en implantation et en reconnaissance, et ont donc à financer un plus grand nombre d'activités.

### 5.2 PARTICIPATION ET PROFIL DES ACTEURS DANS LES CONSEILS DE QUARTIER

La question de la participation des habitants n'est pas nouvelle et se manifeste à deux niveaux :

- les plénières sont fréquentées par un public plutôt âgé, présentant un profil comparable à celui du monde associatif (« jeunes » retraités, dans la tranche 55-70 ans) ; les jeunes actifs, avec ou sans enfants, sont l'exception<sup>18</sup>. Dans un espace comme le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, les « jeunes salariés à diplômés » rentrent tard dans leur quartier de résidence, et donnent d'une manière générale la priorité à leur vie professionnelle et familiale. Il s'agit là d'un donné auquel peu de réponses ont pu être apportées, à sociologie comparable<sup>19</sup> ; il faut reconnaître lucidement que la participation citoyenne et l'action publique en soi ne sont pas un sujet d'intérêt, c'est-à-dire une « valeur », pour l'immense majorité partie de la population –sauf intérêt « consumériste » et de

---

<sup>16</sup> Soit de 2 à 5 années de fonctionnement. Le budget de fonctionnement est de 3 305 € par an, et le budget d'investissement de 8 264 € (valeur 2011).

<sup>17</sup> Un « créneau » de conversion d'un budget à l'autre de certaines sommes fléchées existe, au mois de mai ; il semble que cette possibilité (ni son « mode d'emploi ») n'est pas (assez) connue.

<sup>18</sup> On sait par ailleurs que compte tenu de l'exiguïté des logements et du prix des loyers / de l'accès à la propriété, nombre de jeunes couples quittent Paris au premier ou au second enfant, ce qui peut limiter leur engagement sur des enjeux locaux.

<sup>19</sup> L'idée mainte fois avancée de modalités de participation à distance ou de consultation par internet, outre qu'elle se heurte à des obstacles de mise en œuvre considérables, n'apporte pas la preuve que les habitants, même rompus aux nouvelles techniques de l'information, soient désireux de faire entrer en quelque sorte l'espace public dans leur espace privé.

proximité-, même éduquée et informée, et même si l'arrondissement est particulièrement riche en initiatives et groupements citoyens<sup>20</sup>.

- Au niveau des Conseillers du Collège habitants tirés au sort, la proportion, prévue par la Charte en vigueur, de 16 titulaires « doublés » par 16 suppléants, est emblématique de l'évaporation constatée et attendue ; tout se passe comme si « (comme si », car il est difficile de sonder les absents !), certains habitants volontaires, puis effectivement tirés au sort, se représentaient mal les responsabilités, tâches et activités liés au fonctionnement des Conseils et de leur Bureau, et s'imaginaient « seulement » être convoqués de temps à autre pour être consultés directement par la municipalité sur tel ou tel sujet... Il est possible aussi que la découverte de la nécessité de la prise en charge de nombreuses tâches logistiques, rédactionnelles ou matérielles, de même que l'astreinte de la participation régulière à une commission, aient rebuté certains habitants, ou se soit heurtée à la réalité de leurs disponibilités effectives ; ou encore, que les sujets abordés en plénières soient jugés trop généraux ou, au contraire, trop concentrés sur des activités ou des lieux spécifiques différents de leurs centres d'intérêt personnels.

## CONCLUSION

Loin des critiques sur leur utilité, leur légitimité, ou sur leur fonctionnement interne formulées dans de précédents rapports, et après 10 ans de fonctionnement, les Conseils de quartier du 14<sup>e</sup> ont atteint l'âge de la maturité, et d'une certaine reconnaissance. Les difficultés de communication et d'information des habitants autrefois évoquées ne sont plus citées comme causes de perte d'audience constatée ou supposée. Les crises, souvent doublées de questions de rapports difficiles entre personnes, et portées sur la place publique, qui ont marqué, voire paralysé, le fonctionnement de certains Conseils, se sont résorbées. Tout aussi éloigné de l'auto-satisfaction, l'examen de cette situation apaisée, ou stabilisée, ne saurait se dispenser du constat de limitations évidentes, à commencer par celle qui tient au faible nombre d'habitants présents ou actifs. Un indice de cette fragilité est lisible dans l'effectif des habitants volontaires pour le tirage au sort de 2011 : environ 400, contre environ 2 000 en 2002. S'agit-il d'une désaffection, de la conséquence de déceptions, de l'existence de préoccupations des habitants centrées sur des enjeux plus pressants et situés hors du champ de la démocratie locale, d'un manque d'intérêt plus général pour la chose publique ? Ou d'une insuffisance de la communication institutionnelle sur la dernière échéance de renouvellement ? Il est possible aussi que la l'efficacité des Conseils de quartier (dossiers et projets menés à terme, points durs traités...), et la reconnaissance qui s'y attache à due proportion, soient liés à la « professionnalisation », à l'expertise (technique, comme en matière d'animation) développée par ses membres les plus actifs, et à l'expérience capitalisée à travers les personnes-ressources, porteuses de continuité.

- **Des instances de démocratie locale globalement apaisées, fonctionnelles et reconnues**
- **Une participation de la population toujours aussi limitée, et une activité reposant pour une trop grande part sur l'activité d'un petit noyau de volontaires, souvent déjà investis et aguerris dans d'autres formes d'action collective**

<sup>20</sup> Avec des différences évidentes en relation avec la sociologie des différents quartiers (qu'il conviendrait d'étudier à l'aide d'instruments appropriés, afin d'éviter clichés et représentations toutes faites).

## SUGGESTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER ET UN RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Communication conséquente (entre autres par courrier de la mairie, non-adressé) et suffisamment en amont, en direction des habitants du 14<sup>ème</sup>, pour l'appel à candidatures en vue du renouvellement des Conseils de quartier
- Séance d'information en Mairie avant le tirage au sort sur le rôle des Présidents, des membres du Bureau et des Conseillers, par exemple avec des témoignages d'acteurs expérimentés
- Fin de la distinction titulaires / suppléants pour tous les collèges des Conseils
- Communication systématique, au cours des plénières, de noms et coordonnées des différents animateurs des commissions ou groupes de travail
- Affichage systématique des compte rendus des plénières sur le site de la Mairie
- Amélioration (créneaux, fréquence, localisation, communication) de la formation proposée aux Conseils de quartier sur les circuits administratifs de la Ville et les règles de la comptabilité publique applicables
- Formation aux techniques, ressources disponibles et outils de communication et d'information en direction des habitants
- Formations à l'animation adaptée à une instance de démocratie locale
- Soutien (au niveau parisien ?) à l'établissement et à la maintenance des outils informatiques de communication (sites web, blogs, etc) à disposition des Conseils
- Clarification et publication des règles financières concernant les imputations et les transferts des dépenses sur l'un ou l'autre budget
- Clarification des principes de répartition entre dépenses d'équipement et de voirie propres à la mairie ou à l'Hôtel de Ville, et dépenses imputables aux conseils de quartier
- Augmentation du budget de fonctionnement
- Clarification, dès l'adoption du projet, des règles de communication (information / consultation / concertation) entre la municipalité et le Conseil concerné applicables audit projet (distinction entre ce qui est « négociable » et ce qui ne l'est pas)

## Annexe 1 : grille d'observation des plénières

**CONSEIL DE QUARTIER VISITÉ :**

**Date :**

Lieu :

Horaire :

Observateurs :

### DISPOSITIF D'ACCUEIL

Rampe / accès handicapés ?

Membre du Bureau / Conseiller chargé d'accueillir les arrivants ?

Table d'accueil ?

Documentation ?

Liste pour recueillir les coordonnées des arrivants ?

**Convivialité** : boissons chaudes / jus de fruits / biscuits ? « Pot » convivial en fin de séance ?

### DISPOSITIF D'ANIMATION

**Animation de la séance** : Président / VP / autre m. du Bureau / + autre modérateur / « distributeur de parole », etc

Sonorisation ?

Projecteur ?

Micro baladeur pour le public ?

Interprète langue des signes ?

*Disposition schématique de la salle (indiquer : présidence / Bureau / tribune / 1<sup>er</sup> rang / écran / élus, experts, invités, public, etc)*

L'ordre du jour est-il annoncé ?

**DÉROULÉ DE LA SÉANCE** (indiquer approximativement les durées des différentes phases)

et **THÈMES ABORDÉS** (préciser en fin de séance, avec le Pdt : ponctuel ou récurrent)



**LES QUESTIONS ADRESSÉES AU CONSEIL DE QUARTIER / AUX ÉLUS** (préciser à qui s'adressent les questions)

**Qui pose les questions ?** (Conseillers / habitants / délégués des commissions / membres des associations...)

Nombre de questions posées :

Nombre de personnes différentes posant des questions : (dont habitants : )

Y a-t-il eu une / des questions écartée-s ; pourquoi ?

**Modalités de réponse :** (immédiates / différées à la séance suivante / répercutées à la Mairie : services, élus...)

**Qui répond ?** (Pdt/ V-Pdt / conseillers / animateurs des commissions / élu-s / experts, invités / agents des services...)

**QUEL RÔLE ONT JOUÉ / QUELLE VISIBILITÉ LES COMMISSIONS ONT-ELLES EUE AU COURS DE LA SÉANCE ?**

**LE BUDGET DU CQ A-T-IL ÉTÉ ABORDÉ ?**

À l'initiative du Conseil (Bureau ou commission) ?

Suite à la question d'un habitant / d'une commission de CQ / d'une association ?

***QUESTIONS POSÉES AU PDT DU CQ à la fin de la séance***

**Nombre de personnes présentes :**  **dont habitants :**

**dont Conseillers :** élu-e-s de Quartier :

**élu-e-s en tant que chargé d'une Délégation ou dossier :**

**Vote(s) ; en quelles circonstances :**

**Qui ?** Avec voix consultative ou délibérative ? **À main levée ou bulletin secret ?**

**L'ordre du jour annoncé a-t-il été respecté ?**

**Une liste de présence des Conseillers tirés au sort est-elle tenue ?**

**REMARQUES COMPLÉMENTAIRES (en annexe si besoin) :**

## Annexe II

### Outils de communication utilisés par les CQ du 14<sup>e</sup> (constatés / déclarés en janvier 2014)

Didot-Porte-de-Vanves	Jean-Moulin Porte d'Orléans	Montparnasse-Raspail	Montsouris-Dareau	Mouton-Duvernet	Pernety
<p>Flyers distribués (marché et métro)</p> <p>Affichage : mobilier urbain, d'immeubles, centres Noguès et Didot, bibliothèque Aimé-Césaire</p> <p>Compte Twitter @Didot-Vanves : 97 abonnés, 64 tweets</p> <p>Page Facebook : statique</p> <p>Manque de moyens humains et de compétences techniques pour la mise en place d'autres outils informatiques</p>	<p>Compte Twitter @MoulinOrleans : 36 abonnés, 8 tweets</p>	<p>Liste de diffusion par courriel (44 contacts)</p> <p>Page Facebook active</p> <p>Blog : état actuel inconnu</p> <p>Manque de moyens humains et de compétences techniques pour la mise en place d'autres outils informatiques</p>	<p>Affiches et affichettes apposées au gymnase Alice-Milliat, sur les panneaux des CQ et dans certains commerces ; mais manque de volontaires (idem pour les flyers)</p> <p>Liste de diffusion : aucune donnée sur le nombre de contacts en provenance de la Mairie</p> <p>Site web : projet en cours</p> <p>Page Facebook : en sommeil depuis le départ de la personne qui s'en occupait</p> <p>Compte Twitter (mais propriétaire inconnu) @MontsourisDaro : 52 abonnés, 167 tweets Blog : état actuel inconnu</p> <p>Manque général de moyens humains et de compétences techniques pour la mise en place / en œuvre continue des outils informatiques</p>	<p>Affichettes apposées sur le mobilier urbain</p> <p>Listes de diffusion</p>	<p>Affiches et affichettes apposées sur les panneaux du CQ, bibliothèques et gymnases, sur le mobilier urbain pour certaines activités, flyers distribués aux stations de métros Plaisance et Pernety, affiches présentes et flyers distribués lors des événements organisés par le CQ</p> <p>Liste de diffusion (environ 1 000 contacts)</p> <p>Page Facebook active (142 amis)</p> <p>Compte Twitter : 147 abonnés, 153 tweets en 1 an</p> <p>Site web créé en janvier 2013, maintenu par 1 personne (compétences professionnelles)</p> <p>2674 visites, 1325 visiteurs uniques (selon Google)</p> <p>8192 pages vues</p>

## Annexe III

### Thématiques, dossiers et projets suivis par les différents Conseils de quartier du 14<sup>ème</sup>

Didot-Porte-de-Vanves	Jean-Moulin Porte d'Orléans	Montparnasse-Raspail	Montsouris-Dareau	Mouton-Duvernet	Pernety
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite Ceinture</li> <li>- défilé des enfants</li> <li>- Ciné-kino</li> <li>- Mômes-Didot</li> <li>- fresque participative (avec Paris-Habitat)</li> <li>- Coulée verte</li> <li>- la petite enfance</li> <li>- la solidarité</li> <li>- la culture</li> <li>- les espaces verts (jardin sur dalle, école r. Jacquier)</li> <li>- Le bien-vivre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite Gare</li> <li>- marché Jourdan</li> <li>- travaux avenue du Maine</li> <li>- Espace-Jeunes bd Jourdan</li> <li>- Petite Ceinture</li> <li>- commercialité</li> <li>- logements sociaux</li> <li>- personnes sans domicile fixe</li> <li>- Troc BD-mangas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvre de Zadkine</li> <li>- Square Gaston-Baty</li> <li>- Voirie : Arago / St-Jacques, bd Raspail</li> <li>- Aménagement de l'ensemble Saint-Vincent-de-Paul</li> <li>- Ciné-quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gare expérimentale</li> <li>- fête des Trois-Communes</li> <li>- Fête de quartier</li> <li>- Aqueduc Médicis</li> <li>- ferme Montsouris</li> <li>- expos de photos du quartier (au FIAP)</li> <li>- hommage à Henri Queffelec</li> <li>- voirie</li> <li>- accès au gymnase Milliat</li> <li>- excursions culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nuisances (stationnement des deux-roues, terrasses de cafés, propreté)</li> <li>- ralentisseur rue Gassendi</li> <li>- espace Bezout (végétalisation, mobilier urbain, et présence des personnes sans domicile fixe)</li> <li>- signalétique patrimoniale (sortie des Catacombes)</li> <li>- Ciné-quartier</li> <li>- « Libérez les livres »</li> <li>- Conservatoire de musique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle du « 105 » rue Raymond-Losserand</li> <li>- Coulée verte</li> <li>- place Moro-Giafferi et rues Didot / du Château / de l'Eure</li> <li>- travaux et nuisances 130 rue du Château</li> <li>- aménagement de l'« espace » Brancusi</li> <li>- repas participatif « Poulets du monde »</li> <li>- marches exploratoires (handicap)</li> <li>- Circul'Livres</li> <li>- « Une vitrine-Une œuvre »</li> <li>- Ciné-club et Ciné-plein air</li> <li>- recensement, présentation et demandes de protection des immeubles et sites à valeur patrimoniale</li> <li>- les barbouilleurs</li> </ul>

1) S'ajoutent à ces thèmes d'activités spécifiques 1) les questions ayant trait au fonctionnement général des Conseils : budget, logistique, communication  
 2) les interventions / présentations « hors dossier s » des associations, éventuellement suivies de questions.

## Annexe IV

### Commissions et groupes de travail permanents et *ad hoc* des Conseils de quartier du 14<sup>ème</sup>

Didot-Porte-de-Vanves	Jean-Moulin Porte d'Orléans	Montparnasse-Raspail	Montsouris-Dareau	Mouton-Duvernet	Pernety
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ciné-kino</li> <li>- Coulée verte</li> <li>- Petite Ceinture</li> <li>- Circul'livres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerce et artisanat</li> <li>- Communication</li> <li>- Environnement et qualité de vie</li> <li>- Gare de Montrouge-ceinture</li> <li>- Jeunesse, culture et lien intergénérationnel</li> <li>- Lien social et handicap</li> <li>- Urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de travail (voirie)</li> <li style="padding-left: 20px;">Arago / St-Jacques</li> <li style="padding-left: 20px;">bd Raspail</li> <li>- Aménagement de l'ensemble Saint-Vincent-de-Paul</li> <li>- Ciné-quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture, sports, loisirs</li> <li>- Ferme Montsouris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation</li> <li>- Nuisances</li> <li>- Urbanisme</li> <li>- Culture, communication, éducation</li> <li style="padding-left: 20px;">« Libérez les livres »</li> <li style="padding-left: 20px;">Ciné-quartier</li> <li>- Fête de quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture</li> <li style="padding-left: 20px;">Ciné-club</li> <li style="padding-left: 20px;">Poulets du Monde</li> <li style="padding-left: 20px;">Salle du « 105 »</li> <li>- Budget et communication</li> <li style="padding-left: 20px;">Site web</li> <li>- Voirie</li> <li style="padding-left: 20px;">Coulée verte</li> <li style="padding-left: 20px;">Ciné-Plein-air</li> <li style="padding-left: 20px;">Moro-Giafferi/Didot</li> <li style="padding-left: 20px;">Brancusi</li> </ul>

## Annexe V

### Fréquentations des plénières observées dans les Conseils de quartier du 14<sup>e</sup>

Conseil de quartier	date	public	collège des habitants		collège ressources		collège des associations		collège des élus		autres élus
			conseillers titulaires	conseillers suppléants	conseillers titulaires	conseillers suppléants	conseillers titulaires	conseillers suppléants	conseillers titulaires	conseillers suppléants	
Jean-Moulin-Porte d'Orléans	18/10/2012	35	13	nc	1	nc	1	nc	nc	nc	6
Mouton-Duvernet	26/03/2012	45	nc	nc	nc	nc	nc	nc	2	nc	1
Montparnasse	27/03/2012	90	8	2	1	2	1	0	2	0	2
Mouton-Duvernet	28/06/2012	35	5	1	3	3	3	0	1	nc	3
Jean-Moulin-Porte d'Orléans	02/02/2013	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	1
Montsouris-Dareau	20/02/2013	36	nc	nc	nc	nc	nc	nc	2	nc	nc
Pernety	11/10/2013	70	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<i>Didot-Porte-de-Vanves (§)</i>	<i>13/01/2014</i>	<i>50</i>	<i>25 (dont membres du Bureau élargi)</i>		nc	nc	nc	nc	<i>4</i>		
		<i>(M = 51)</i>									
		<i>T = 361</i>									

(§) Pour le Conseil Didot-Porte-de-Vanves, les données (moyennes) ont été recueillies lors d'un entretien en tête-à-tête avec la présidente et le vice-président, mené en janvier 2014.

## Annexe VI

### État des crédits restant disponibles dans les 6 Conseil de quartier du 14<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> octobre 2013

	Pernety	JMPO	Didot-Pte vanves	Montsouris	Montparnasse	Mouton-Duvernet	<b>Total</b>
<b>Budget de fonctionnement</b>	945 €	1 026 €	3 730 €	39 €	12 818 €	1 200 €	19 757,67
<b>Budget d'investissement</b>	37 924 €	15 452 €	45 771 €	43 628 €	15 434 €	30 698 €	188 906,36

*Source : bureau de la Démocratie locale*